

**PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE
29 novembre 2018 - Henniez**

73 communes membres, 28 présentes, 45 excusées/absentes, équivalent à 102 suffrages sur 267, la majorité absolue est à 52 suffrages. (59 personnes présentes)

Sont représentées, les communes de :

Arnex-sur-Nyon, Aubonne, Bursinel, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Coinsins, Corseaux, Crans-près-Céligny, Cuarnens, Eysins, Gimel, Givrins, Henniez, Jouxens-Mézery, Le Vaud, Lussy-sur-Morges, Mauraz, Missy, Moiry, Mont-sur-Rolle, Penthalaz, Penthaz, Perroy, Prangins, Rolle, Tolochenaz, Vich et Villars-Sainte-Croix.

Sont excusées/absentes, les communes de :

Allaman, Begnins, Bogis-Bossey, Borex, Bougy-Villars, Bremblens, Buchillon, Chéserey, Clarmont, Commugny, Coppet, Corbeyrier, Cottens, Daillens, Denens, Dully, Echandens, Eclépens, Etoy, Féchy, Founex, Genolier, Gilly, Gingins, Grens, La Rippe, La Sarraz, Lavigny, Le Chenit, Lully, Mex, Mies, Montagny-près-Yverdon, Montricher, Saint-Cergue, Saint-George, Saint-Oyens, Saint-Prex, Saint-Sulpice, Signy-Avenex, Tannay, Trélex, Vaux-sur-Morges, Vufflens-le-Château et Yens.

* * * * *

Points forts de l'assemblée générale

• **Présentation de Mme B. Métraux, Conseillère d'Etat**

M. la Conseillère d'Etat présente la nouvelle péréquation vaudoise (NPV) d'un point de vue politique. Le Conseil d'Etat imagine une péréquation transparente, équitable, facile à piloter et stable, qui ne sera plus source de mauvaises incitations. La péréquation indirecte (factures sociale et policière) devront être clarifiées avant la nouvelle péréquation qui entrera en vigueur idéalement en 2023 (validation par le Grand Conseil durant le premier trimestre 2022).

• **Budget 2019**

Le budget 2019 est accepté avec une abstention.

• **Constructions scolaires**

L'AdCV et l'UCV vont déposer une initiative parlementaire concernant les constructions scolaires. Celle-ci demandera une modification de la LEO.

Ordre du jour :

1. *Introduction et souhaits de bienvenue.*
2. *Adoption de l'ordre du jour et du PV de l'AG du 20 septembre 2018 à Gimel.*
3. *Présentation de Mme Béatrice Métraux, Conseillère d'Etat, sur la future péréquation intercommunale vaudoise.*
4. *Présentation et adoption du budget 2019.*
5. *Informations générales de la Présidente et du Comité de l'AdCV :*
 - *Aménagement du territoire : ZIZA et directives NORMAT,*
 - *Constructions scolaires : projet d'initiative parlementaire.*
6. *Divers et propositions de l'assemblée.*

1. Introduction et souhaits de bienvenue

Madame Josephine Byrne Garelli ouvre la séance à 19h00 et souhaite la bienvenue à cette assemblée générale. Elle salue Madame la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux, Monsieur Sylvain Crausaz, Syndic de la commune d'Hermenches, un représentant du Journal de la Broye ainsi que Mesdames et Messieurs les Syndics et Municipaux.

Elle excuse l'absence de M. Jean-Yves Thévoz, membre du Comité de l'AdCV et Mme Carine Tinguely, Vice-présidente, qui nous rejoindra peut-être.

Elle remercie chaleureusement M. Yannick Escher, Syndic d'Henniez, ainsi que la Municipalité, composée de Mme Charlotte Cachin et de MM. Olivier Aeberhard, Laurent De Blasio et Tony Kaeser, pour leur hospitalité. L'assemblée applaudit puis Mme la Présidente donne la parole à Monsieur le Syndic.

M. Escher souhaite une très cordiale bienvenue à l'assemblée. Il présente sa commune, qui est bien connue des consommateurs d'eau minérale. Mais peu de gens savent que c'est un petit village situé dans la vallée de la Broye.

Henniez se trouve à mi-distance entre Moudon et Payerne, à une trentaine de kilomètres au nord de Lausanne. Le territoire communal s'étend sur 264 hectares et se compose de terres agricoles, de forêts, de terrains industriels et de terrains à bâtir. Il reste à ce jour deux exploitations agricoles. La commune compte 339 habitants.

Une société de développement a vu le jour au début de cette législature afin d'organiser des manifestations, des animations et spectacles, ainsi que de mettre en valeur le rayonnement de la commune.

L'administration communale se situe dans l'ancien collège d'Henniez, construit en 1841. La Municipalité désire réaffecter le collège en habitations et y installer un tea-room avec un dépôt de poste et de pain. L'administration communale déménagerait dans une annexe à la salle communale du Closalet qui serait construite à cet effet. Une maison villageoise vient d'être acquise et va aussi être transformée pour abriter trois appartements.

Henniez ou « le bonheur d'être petit » est un slogan qui s'applique bien à la commune. Un projet de fusion a échoué en 2011. Depuis, la Municipalité œuvre pour que l'excellente qualité de vie d'Henniez, alliant tradition et modernité, perdure.

M. le Syndic souhaite à l'assemblée une agréable séance et aura le plaisir de servir un apéritif convivial à l'issue des débats.

Mme la Présidente remercie vivement M. Escher pour sa présentation et son accueil.

2. Adoption de l'ordre du jour et du PV de l'AG du 20 septembre 2018 à Gimel

La Présidente présente l'ordre du jour. Aucune remarque n'étant faite, il est adopté à l'unanimité tel que présenté.

Mme Josephine Byrne Garelli passe maintenant au procès-verbal du 20 septembre à Gimel. Le procès-verbal n'apportant pas de remarque, il est, au vote à main levée, adopté avec deux abstentions.

3. Présentation de Mme Béatrice Métraux, Conseillère d'Etat, Cheffe du département des institutions et de la sécurité, sur la future péréquation intercommunale vaudoise

Mme Byrne Garelli passe la parole à Mme la Conseillère d'Etat qui vient nous parler de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV). Elle traitera cet objet sous un angle plutôt général et politique. Aujourd'hui c'est encore le temps des principes et des buts de cette réforme. Les discussions techniques, les simulations et les impacts financiers concrets seront pour plus tard. Elle ajoute que les éléments qui sont exposés sont ceux que le Conseil d'Etat propose.

En premier lieu, elle constate que le système péréquatif vaudois actuel est à bout de souffle. Elle présente ensuite les principes techniques adoptés par le Conseil d'Etat et les buts à atteindre au travers de la réforme de la péréquation selon lui, tout en soulignant que ce dernier est ouvert à la discussion et que ces principes ne sont pas « gravés dans le marbre ».

S'agissant de la suite des travaux, elle mentionne le forum sur la péréquation intercommunale du 30 novembre 2018 ainsi que des négociations avec l'AdCV et l'UCV entre 2019 et 2021, l'objectif étant que la nouvelle péréquation puisse être validée par le Grand Conseil durant le premier trimestre 2022, afin que les budgets communaux 2023 soient établis sous son égide.

Elle donne enfin les conclusions suivantes à sa présentation :

- La nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) doit gagner en transparence, en stabilité et en équité.
- La péréquation indirecte (facture sociale, réforme policière) doit être clarifiée avant d'établir la NPIV.
- Cette NPIV devrait entrer en vigueur pour l'élaboration du budget 2023.
- L'AdCV est appelée à jouer un rôle central dans la mise en place de ce nouveau dispositif.

(Voir présentation sur le site Internet de l'AdCV)

Mme Byrne Garelli remercie Mme Métraux pour sa présentation et demande à l'assemblée s'il y a des questions ou des remarques.

M. Michel Golay, Conseiller communal et membre de la commission péréquation à Jouxens-Mézery, remercie Madame la Conseillère d'Etat pour son exposé. Il indique qu'il avait préparé une intervention mais qu'au vu de la présentation qui vient d'être entendue, il ne la fera pas dans sa totalité. Il souligne qu'il faudra encore vivre jusqu'en 2022 avec la péréquation actuelle, système péjorant considérablement 69 communes qui ont des taux d'impôts trop bas comparativement aux autres. Il a été enchanté par l'exposé de Madame Métraux qui prévoit une nouvelle péréquation plus simple. Toutefois les quatre ans qui restent seront pénibles. Il serait intéressé à connaître les autres cantons ayant une péréquation intercommunale et la manière de la pratiquer. Il souligne que le canton de Vaud, qui a vécu depuis une douzaine d'années des excédents de recettes, n'a pas accepté de reprendre la totalité de ce qui se trouve dans les motions traitées au Grand Conseil. Avant l'introduction de la nouvelle péréquation, il faudra

certainement encore faire des corrections au fur et à mesure. Il prend l'exemple de Jouxens-Mézery qui fait face à des problèmes d'endettement et d'excédent des charges. Il demande à Madame Métraux d'envisager une correction rapide afin d'éviter de se retrouver avec un endettement dix fois plus élevé qu'il y a quatre ans, et un excédent des dépenses considérables. Ceci pourrait amener les communes qui sont dans une telle situation à ne pas respecter les dispositions légales et se retrouver dans une situation de faillite. Il faudra tout de même que le Conseil d'Etat autorise les communes qui ne peuvent plus assurer leurs paiements à un endettement complémentaire. Il ajoute que l'autonomie des communes a bien diminué : à Jouxens-Mézery 85% des impôts perçus retournent dans le fonds commun, il reste donc 15% pour le ménage communal. Il remercie Madame la Conseillère d'Etat d'essayer de corriger la situation pour les quatre ans à venir.

Madame Métraux remercie M. Golay de son soutien. Elle ajoute que la nouvelle péréquation sera difficile à élaborer et elle aura besoin d'aide dans les négociations et les discussions. Elle connaît un peu la situation de Jouxens-Mézery. Elle admet que les quatre prochaines années ne seront pas des plus faciles. 2019 sera l'année de tous les dangers. La convention Canton commune sera discutée dès le 4 décembre au Grand Conseil. Pour l'instant, le Conseil d'Etat pense qu'avec 50 millions, la situation des communes en 2019 devrait être plus ou moins stable. 2020, la situation devrait s'améliorer car la réforme fédérale devrait entrer en vigueur : si la réforme passe, il y aura un autre type d'imposition pour les entreprises et le Canton recevra CHF 109 ou 110 millions de la Confédération, dont une partie sera redistribuée aux communes vaudoises. Il est donc important que cette réforme fédérale passe et soit donc soutenue. Elle ajoute qu'il y a un lobby important des communes au Grand Conseil : 51 Municipaux Syndics sur 150 Députés, donc un tiers. Elle informe l'assemblée que le mardi 4 décembre, Monsieur le Député Romanens déposera un postulat avec prise de considération immédiate (donc renvoi direct au Conseil d'Etat) qui demande d'avoir un étalement des acomptes de la facture sociale, de traiter les plafonds d'endettement et de créer éventuellement d'un petit fonds péréquatif pour aider les communes en difficulté par exemple. Mme Métraux souligne que la Convention qui a été signée avec les associations de communes stipule qu'en cas de difficultés, il y aura renégociations. Elle ajoute qu'il faut faire la différence entre la situation actuelle des communes et la nouvelle péréquation.

Madame Byrne Garelli remercie Madame la Conseillère d'Etat et confirme que Monsieur Romanens déposera un postulat qui propose toute une série de mesures destinées à venir en aide aux communes comme Jouxens-Mézery ou Rolle, par exemple, qui vivent une situation relativement similaire.

Madame Métraux ajoute que ça n'est pas seulement à cause de la RIE III que les communes de Rolle et Nyon seront en difficultés en 2019. Il existe des problèmes structurels. Elle ajoute que certaines communes ont anticipé les problèmes et ne sont pas dans le même état que certaines communes de l'AdCV. Elle ajoute que les grandes communes de l'UCV remarquent que les communes de l'AdCV ont un taux bas, à 50 ou 60%. Ceci ne peut pas être nié, ajoute-t-elle.

M. R. Middleton, Syndic de Crans-près-Céligny, pense que les communes ont été confrontées, peut-être pour la première fois, lorsqu'elles ont présenté leur budget et leur arrêté d'imposition, à un objet qui correspond à ce qui est voulu par la péréquation. Mais les Conseils communaux ne suivent plus les Municipalités, c'est un problème pour la démocratie suisse. Le système doit absolument être plus compréhensible pour les conseillers communaux.

M. Loïc Haldimann, Municipal à Rolle, explique que sa commune a essayé d'augmenter le taux d'impôts mais cela a été refusé. Il demande à Mme Métraux, qui a indiqué qu'elle allait négocier avec les associations faitières, ce qu'il en est des communes qui ne font partie d'aucune association. Seront-elles entendues ?

Mme Métraux lui répond qu'à sa connaissance, toutes les communes sont soit à l'AdCV, soit à l'UCV, ou les deux.

M. Haldimann ajoute qu'il essaie de prévoir ce qui pourrait éventuellement se passer à Rolle, à savoir ne plus faire partie d'aucune association.

Mme Métraux lui répond que le Conseil d'Etat travaillera avec les deux associations faitières uniquement. Les communes sans association ne seront pas consultées. Une nouvelle péréquation se traduira en termes légaux, par un décret, approuvé par le Grand Conseil et s'appliquera à tout le monde.

M. Pierre Burnier, Syndic de Bursinel, souligne que Madame la Conseillère d'Etat a parlé de communes riches et pauvres. Ceci reste intellectuellement quelque chose qui est ancré au plus profond de bien des penseurs qui dirigent le Canton. Ces termes le dérangent. Il ajoute que toutes les études économiques des grands professeurs démontrent que la concurrence est la meilleure des solutions pour une économicité parfaite. Pour avoir vécu à l'UCV, à l'époque de Monsieur Grandjean, et la mise en place de la péréquation, il sait que la sonnette d'alarme avait été tirée à maintes reprises pour avertir que le système était mort dans l'œuf. Il ajoute qu'il a fallu 20 ans pour mettre à plat ce problème. Il se demande ce qui se passera en 2023. Il ajoute, comme dernier point, que l'on fait face à des pertes de confiance. Les Municipalités rencontrent des problèmes avec leur Conseil. Il craint les quatre prochaines années, avant la mise en place de la nouvelle péréquation, qui seront pénibles. Il ajoute qu'en 20 ans, les deux associations ne sont pas arrivées à atteindre certains de leurs objectifs.

Mme B. Métraux remercie M. Burnier pour ces propos. Concernant les appellations de communes riches et de communes pauvres, elle admet qu'il faut trouver un autre terme. Elle explique que lors de la dernière adaptation de la péréquation, elle a introduit un taux d'effort à 45%, entre autres pour les communes faisant partie de l'AdCV. Si les communes qui ont plus de moyens les perdent, comment veut-on qu'elles aident les communes qui en ont besoin? Il faut donc les ménager. Elle comprend bien les remarques qui sont émises. Le Conseil d'Etat voit bien qu'il y a la nécessité d'une réforme.

Mme Byrne Garelli demande s'il y a une possibilité d'accélérer le calendrier.

Mme Métraux lui répond qu'il faut laisser travailler le Canton. Le Service des communes et du logement s'occupe actuellement de MCH2, de la péréquation, de la révision de la loi sur les droits politiques, de la révision de la loi sur les finances communales et de la révision de son règlement. Elle ajoute qu'il faut avancer étape par étape. Si les choses peuvent être accélérées, le Canton le fera.

Mme la Présidente la remercie. Elle relève toutefois que comme cela ressort du postulat Romanens, il faudra prévoir des dispositions transitoires afin de venir en aide aux communes qui sont en difficulté, en 2020, peut-être en 2021, jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation, car certaines d'entre elles sont au pied du mur.

Mme Métraux lui répond que le postulat de M. Romanens ne voudra pas forcément dire que l'Etat va de nouveau mettre CHF 50 millions sur la table. Le Canton a déjà injecté CHF 50 millions et regardera comment les choses se passent. L'Etat ne pourra pas ajouter chaque année CHF 50 voire 100 millions. Ceci sera extrêmement difficile.

Mme la Présidente ajoute que ce sera peut-être nécessaire.

Mme Métraux lui dit qu'elle ne peut pas répondre sur ce point. Pour l'instant elle s'en tient aux CHF 50 millions et verra ce que ça donne. Elle ne peut pas garantir et prendre un engagement en disant que l'Etat donnera encore plus d'argent aux communes.

Mme Byrne Garelli remercie Madame Métraux pour son intervention.

4. Présentation et adoption du budget 2019

Mme la Présidente passe la parole à M. Yves Raboud, Trésorier de l'Association.

Ce dernier explique les chiffres présentés :

Le budget 2019 présente un solde légèrement positif de CHF 650.-.

Le montant des cotisations est budgété à CHF 303'630.- pour 71 communes. Cette cotisation est calculée selon la nouvelle échelle dégressive.

Le total des recettes s'élève à CHF 321'130.-.

Le total des charges se monte à CHF 320'480.-.

Les fonds de réserve demeurent inchangés : CHF 133'409.05.

Au vote à main levée, le budget 2019 est adopté avec une abstention.

5. Informations générales de la Présidente et du Comité de l'AdCV

Aménagement du territoire : ZIZA et directives NORMAT

ZIZA :

M. P. Stampfli explique que les Comités de l'AdCV et de l'UCV ont constaté que la nouvelle version de la Directive sur les ZIZA publiée après consultation à la fin de l'été n'était pas satisfaisante. Les deux associations ont donc décidé d'écrire au Conseil d'Etat afin de lui transmettre leurs remarques. Elles rencontreront Mme de Quattro et M. Leuba le 11 décembre prochain.

Directives NORMAT :

M. P. Stampfli souligne qu'il s'agit d'un sujet assez technique sur lequel le Comité de l'AdCV a consulté les communes membres. Globalement, la directive va dans le bon sens. Des questions de logiciels, d'interfaces et de financement de ces derniers se posent toutefois. Le Comité a également demandé à ce que la version définitive de la directive lui soit soumise, de nombreux chapitres du document qui lui a été présenté étant encore en cours de rédaction.

Constructions scolaires : projet d'initiative parlementaire

M. A. Sutter expose qu'au terme de près de six ans de négociations, il n'avait toujours pas été possible d'obtenir de résultat concret. Par conséquent, l'AdCV et l'UCV ont décidé de préparer un projet d'initiative parlementaire.

En substance, cette initiative vise deux objectifs :

- Fixer clairement les compétences en matière de constructions scolaires et de planification de celles-ci.
- Etablir des critères univoques permettant de déterminer ce qui est la charge du Canton et ce qui est à la charge des communes dans ce domaine.

Ce projet d'initiative devrait normalement être déposé au Grand Conseil dans le courant de cet hiver.

Mme la Présidente remercie M. Sutter pour son intervention et confirme que l'initiative demandant la modification de la LEO, en particulier concernant les équipements, sera déposée normalement le mardi 4 décembre.

Mme Métraux informe que le Conseil d'Etat est au courant de cette initiative qui sera traitée soit par la voie parlementaire, soit par la voie des négociations. Mme Amarelle rencontrera des chefs de groupes politiques le 4 décembre. Elle a entendu les différentes demandes avec une oreille attentive. Mme Métraux ajoute qu'il sera difficile pour le Conseil d'Etat de répondre à toutes les demandes des communes, que ce soit dans le domaine péréquatif, scolaire et la facture sociale. Il faudra prioriser et négocier les choses dont les communes ont le plus besoin. Elle ajoute que l'on dira aux communes de faire attention à leur taux d'imposition.

Mme Byrne Garelli relève que Mme Amarelle rencontrera les chefs de groupes politiques. Or le travail de l'UCV et de l'AdCV est apolitique. Le dépôt de l'initiative est tout de même prévu pour le 4 décembre. Concernant l'augmentation du taux d'imposition des communes ayant des contribuables fiscalement intéressants, elles reçoivent un double discours de la part du Conseil d'Etat : on leur demande d'augmenter leurs impôts par rapport aux communes « pauvres » et en même temps, on leur enjoint de soigner leurs contribuables fiscalement intéressants car ils sont importants pour le Canton. Elle rappelle que 3 Syndics ont essayé d'augmenter les impôts à Rolle, mais que ça a été à chaque fois un échec. Ces refus peuvent être compris, car avec CHF 40 millions de revenus sur la base des impôts des personnes physiques et morales, une commune de 6'000 habitants devrait être largement à même de servir les besoins de sa population. Mais les ponctions deviennent de plus en plus lourdes et il ne reste plus rien pour le ménage communal. Pour terminer, Mme la Présidente souligne qu'il existe une frustration au sein des communes car cette discussion sur l'équipement scolaire a débuté en 2012. Elle dure donc depuis 6 ans, avec deux Conseillères d'Etat, et n'a abouti à rien. Suite aux différentes discussions que Mme la Présidente a eu avec des membres de l'association, elle ressent que la pression des communes envers le Conseil d'Etat augmente. Elle est consciente que ce dernier ne pourra pas répondre à tout le monde, mais Mme Byrne Garelli craint des débordements. Elle termine sur une note positive en confirmant que la présentation de Mme Métraux est un discours d'espoir.

6. Divers et propositions de l'assemblée

Prochaine assemblée générale

Les dates des Assemblées générales 2019 sont les suivantes :

- 21 mars 2019 à Prangins,
- 13 juin 2019 à Mex,
- 19 septembre 2019 à Crans-près-Céligny,
- 28 novembre 2019, lieu à définir.

La sortie récréative 2019 aura lieu à Cuarnens à une date qui doit encore être définie.

Sécurité

En matière de police et de sécurité, Jean-Christophe de Mestral communique trois informations à l'assemblée :

- Suite à l'entrée en vigueur d'une modification du code pénal vaudois le 1^{er} novembre 2018, seul celui-ci s'applique désormais en matière d'interdiction de la mendicité. Les dispositions communales sont donc caduques et il n'est pas nécessaire d'abroger les règlements communaux en la matière.
- La ligne téléphonique (0800 88 44 00) visant à la prévention de la radicalisation est désormais ouverte.

- Le groupe de travail sur le financement de la facture policière a été constitué. L'AdCV y est représentée. Il devra rendre un rapport intermédiaire le 31.01.2020 et son rapport final fin 2020. Ces délais ont été fixés afin d'être coordonnés avec ceux de la mise en œuvre de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise.

Comité

Mme Byrne Garelli informe l'assemblée que M. James Kappeler a décidé de prendre sa retraite et donner sa démission du Comité de l'AdCV pour le 31 décembre de cette année. Elle le remercie vivement pour son engagement sans faille en faveur de notre Association. Le Comité réfléchit à son remplacement, idéalement par un/e spécialiste des questions sociales qui pourrait aider la Présidente dans ce domaine.

Quant à Mme Catherine Aebi, son travail au sein d'un greffe communal ne lui permet plus de conserver un taux d'activité à 40/50 % au sein de notre Association. C'est pourquoi le Comité a décidé de mettre au concours un poste de secrétaire à 40 %. Durant l'année 2019, Mme Aebi continuera toutefois de s'occuper de la comptabilité et de la facturation de l'AdCV.

M. R. Middleton, Syndic de Crans-près-Céligny, plaide pour un peu plus de transparence dans les travaux du groupe de travail sur la péréquation. Il n'a pas pu venir à la séance de Mont-sur-Rolle et il ne trouve que 16 lignes dans la synthèse, ce qui le laisse sur sa faim. Il est allergique à certaines choses, on parle ici d'une péréquation « sans plafond ». Or, Mme la Conseillère d'Etat a mentionné l'importance du plafond, et pour la commune de Crans, le plafond est très important pour persuader les conseillers communaux.

Il lit également que 272 des 310 communes vaudoises seraient gagnantes. Par expérience, dès qu'il apprend que 25 communes seront pénalisées, la commune de Crans en fera partie. Pour l'AVASAD en 2020, Crans fait partie des 5 communes qui seront perdantes. Il ajoute qu'il serait important d'expliquer aux membres de l'association le contenu du projet car l'AdCV aura besoin de l'avis de ses communes membres.

Mme Byrne Garelli prend cette remarque très au sérieux. Il y a effectivement eu une présentation du modèle de péréquation de l'AdCV lors de l'assemblée générale de Gimel. Tous les détails ont été mis sur le site internet. Elle ajoute que Mme C. Tinguely et M. J.-Y. Thévoz sont toujours à disposition pour toute question y relative. Elle rappelle que le projet qui est présenté par l'AdCV et qui a été présenté au service de Mme Métraux est élaboré sur la base de la consultation qui a été faite lors des tables rondes en juin 2017 à Le Vaud et l'année suivante sur la base des retours reçus des questionnaires que l'AdCV a envoyé à ses membres (afin de préciser les objectifs du modèle). Mme Tinguely et M. Thévoz ont travaillé sur ces bases pour présenter un modèle qu'ils estimaient intéressant. Elle invite M. Middleton à contacter l'AdCV pour une présentation plus détaillée.

Formations AdCV

M. S. Chemouny explique que certaines personnes n'étaient pas disponibles aux dates proposées en 2018. De nouvelles séances seront organisées en 2019, en fonction des inscriptions qui parviendront au secrétariat. Le premier cours sur la facture policière sera donné le 17 janvier. Il reste des places disponibles.

M. M. Buttin informe l'assemblée que c'est aujourd'hui même l'anniversaire de la Présidente, Madame Josephine Byrne Garelli. Au nom du Comité, il lui offre des fleurs et la remercie pour son engagement sans faille pour l'AdCV. L'assemblée félicite Mme la Présidente en l'applaudissant.

Mme Byrne Garelli remercie le Comité et ajoute qu'elle est très touchée. Elle a beaucoup de plaisir à travailler avec eux.

Elle souhaite à l'assemblée de belles fêtes de fin d'année.

M. le Syndic des lieux invite tout le monde à un apéritif « soupatoire ».

Pour le PV : Catherine Aebi

La séance est levée à 21h00

Calendrier 2019

- Jeudi 21 mars 2019, assemblée générale à Prangins,
- Jeudi 17 mai 2019, sortie récréative à Cuarnens,
- Jeudi 13 juin 2019, assemblée générale à Mex,
- Jeudi 19 septembre 2019, assemblée générale à Crans-près-Céligny,
- Jeudi 28 novembre 2019, assemblée générale à Buchillon.

Annexes

- Présentation de l'AdCV
- Présentation de Mme Béatrice Métraux, Conseillère d'Etat